

Belle troisième année pour la plaisance à Port-en-Bessin

Fin de saison pour la plaisance à Port-en-Bessin ! Le ponton d'accueil installé en avril sera retiré dans quelques jours, afin de laisser place aux coquillards dont la saison de pêche a débuté le 3 octobre. L'heure est donc au bilan pour l'office de tourisme de Bayeux Intercom, présidé par Loïc JAMIN, qui gère depuis 2013 l'espace d'accueil des plaisanciers en escale, aménagé par la communauté de communes de Bayeux Intercom.

Belle saison 2016

Il s'agit déjà de la troisième saison d'exploitation de l'accueil plaisanciers à Port-en-Bessin. Inaugurés en 2013, les aménagements sont de plus en plus fréquentés, malgré une saison au contexte particulier.

Au 31 octobre 2016, l'office de tourisme recense en effet une fréquentation de **144 bateaux** (soit **30% de plus** qu'en 2015), 338 plaisanciers de plus de 18 ans (soit 21% de plus qu'en 2015) pour un total de **410 nuitées** (soit 18% de plus qu'en 2015). La durée moyenne de séjour est de **1,21 nuitée**, et les français sont majoritaires avec une fréquentation de **55,56%**.



L'emplacement idéal et atypique du **ponton d'accueil de 24m** – situé en plein centre-ville, dans un petit port de pêche artisanale – est très apprécié des plaisanciers en escale, qui se trouvent ainsi à quelques mètres seulement des commerces, et des services d'accueil qui leur sont réservés à l'office de tourisme.

Une triple gestion réussie

La plaisance à Port-en-Bessin concerne trois structures : le **Département du Calvados**, propriétaire du port, la **Chambre de Commerce et d'Industrie**, gestionnaire du ponton d'accueil, et l'**office de tourisme de Bayeux Intercom**, gestionnaire de l'accueil plaisanciers.

Un « accueil plaisanciers » de qualité



Depuis 2013, les plaisanciers peuvent bénéficier du service « Accueil plaisanciers », situé derrière l'office : deux WC, deux douches, des lavabos et un espace repas sont à disposition. Avant de pouvoir accéder à ces services, ils doivent régler auprès de la CCI (paiement auprès de l'office) la **redevance de stationnement au ponton de 0,79€ par mètre**.

Cette redevance payée, les plaisanciers peuvent choisir d'accéder au **service « Accueil Plaisanciers »**, en réglant la somme de **3€ par personne et par jour** (gratuit jusqu'à 10 ans) à l'office de tourisme de Port-en-Bessin. Un code d'accès est alors remis aux visiteurs.

Une **taxe de séjour** est également demandée, à raison de **0,20€ par personne et par jour**.